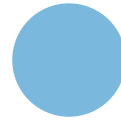
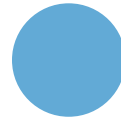
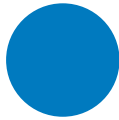


Edito



LES RETRAITÉS EN COLÈRE... ET DANS LA RUE !!!

Face aux attaques répétées dont nous faisons l'objet :

- Baisse de notre Pouvoir d'Achat :
 - Revalorisation annuelle des retraites reportées d'avril à Sine Die.
 - Suppression de la revalorisation 2014... On attendra octobre 2015...
 - Fiscalisation de la majoration pour le 3ème enfant
- S'ajoutent à ces coups bas : toutes les hausses des dépenses de 1ère nécessité : Loyer, chauffage, gaz, électricité, transports, mutuelles santé, etc...
- Que dire du détournement de la cotisation de 0,3% pour la DÉPENDANCE vers le fond de solidarité vieillesse ?
- Quant à la DÉPENDANCE : les Députés et le Gouvernement en parlent... Mais toujours pas de Loi ni de Décret d'Application à l'horizon !!!

La CFTC et d'autres centrales syndicales ont décidé de réagir. D'autant plus que certains journalistes et des "politiques malhonnêtes" parlent de nous comme des privilégiés.

Alors que de plus en plus de retraités sont contraints de faire appel aux aides sociales et que le nombre d'ainés qui vont aux Restos du Cœur s'accroît.

C'est à nous de nous battre pour sauvegarder nos intérêts et certains petits plaisirs tel que celui de pouvoir aider, en cas de besoin, enfants et/ou petits-enfants victimes de la crise.

Et comme le disait la banderole au CONGRÈS de l'U.NA.R. C.F.T.C. à VICHY.

**NON, LES RETRAITÉS
NE SONT PAS DES NANTIS !**

Daniel ROESCH, Secrétaire Général

SOMMAIRE

- Edito
- Une AG raccourcie
- Flash Infos
- Loisirs
- Masterchef
- Histoire de rire
- Rébus
- Jouons un peu (et solution)

Lors de notre Congrès à Dijon, il a été décidé d'améliorer notre journal en insérant des notes sur nos professions sous l'angle « retraités ». Nous allons donc débuter avec le secteur des Assurances. Note écrite par ALAIN ABRAM, administrateur à la CREPPSA.

Une AG raccourcie

UN PEU D'HISTOIRE : indépendamment des retraites complémentaires de l'AGIRC et de l'ARCCO (IRICASA et CIRESA), il existe dans l'assurance un troisième niveau de retraite professionnelle. Certaines sociétés comme l'UAP avaient un quatrième niveau, une sorte de retraite chapeau, la CRUAP, à cotisation unique de l'employeur, transformée également en groupe fermé à l'arrivée d'AXA et remplacée par un fonds de pension maison à cotisations partagées.

A la suite de la convention collective de 1992, la CREPPSA fut remplacée par un fonds de pension, une retraite par capitalisation voulue par les employeurs, sous l'impulsion de Denis KESSLER, président de la FFSA, et numéro 2 du MEDEF. Il considérait comme un anachronisme le fait que l'assurance vendeuse de capitalisation n'était même pas capable d'en instaurer dans sa propre corporation.

CREATION D'UN GROUPE FERME : La CREPPSA fut donc transformée en groupe fermé et une société, la SACRA, fut créée pour gérer ses fonds. Compte tenu des taux de mortalité, on peut considérer qu'elle devra assurer les prestations jusqu'aux environs de 2070...

La CREPPSA fonctionne dans le cadre du paritarisme avec des Assemblées Générales et conseils d'administration. Nous avons donc été convoqués en AG extraordinaire au siège de B2V, qui règle les pensions, pour un certain nombre de modifications statutaires. Mais, la réunion a rapidement tourné court, tout simplement parce que le premier article en question prévoyait à l'instar de ce qui a été décidé par les sommitales de l'AGIRC et l'ARRCO, de limiter à 70 ans la possibilité d'exercer un mandat d'administrateur et, chose rare les représentants des 5 syndicats, sans aucune concertation préalable, ont spontanément rejeté l'article en question.

UN ARGUMENT DE BON SENS : En effet, tous ont fait remarquer qu'il était pour le moins grotesque d'imposer cette limite d'âge pour un groupe fermé dont les jeunes n'ont que faire puisqu'ils sont désormais assujettis au fond de pension de la profession.

A cela nous ajouterons qu'il est en outre paradoxal, à une époque où l'espérance de vie en bonne santé augmente et que la durée d'activité va se prolonger, de se priver de syndicalistes disponibles et souvent très au fait du problème plus que complexe de la retraite. Comme ces administrateurs ne touchent pas de jetons de présence, on ne peut pas les accuser de s'être opposés par intérêt.

A noter que parallèlement, les représentants des employeurs n'ont soulevé aucune objection contre la modification de l'article en question, mais le quorum n'ayant pas été atteint pour la modification, ils devront revoir leur copie.

Flash Infos

Validité de la carte nationale d'identité : A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans. Les CNI délivrées aux mineurs resteront valables 10 ans.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- Les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er Janvier 2014,
- Les CNI délivrées entre les 2 janvier 2004 et 31 décembre 2013.

Dans ce cas, cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite n'étant pas modifiée.

Aide aux personnes âgées : une douche froide...

Les douches à l'italienne n'étant pas des équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées, elles ne permettent pas de bénéficier du crédit d'impôt sur le revenu en faveur de l'aide aux personnes. (*réponse ministérielle Bocquet du 1er octobre 2013*).

Bientôt un fichier national pour l'assurance vie : FICOVI, tel est le nom du projet de fichier qui va répertorier, dès 2016, l'ensemble des contrats d'assurance-vie. Les compagnies d'assurances, organismes de prévoyance et associations d'épargnants auront l'obligation de déclarer «la souscription et le dénouement des contrats capitalisation ou des placements de même nature, notamment des contrats d'assurance-vie».

Le but principal de ce fichier est d'éviter la fraude fiscale, mais aussi la multiplication des contrats dits en «déshérence» c'est à dire non déclarés par leurs bénéficiaires, faute d'information. (*Loi N°2013-1279 du 29/12/2013 de finances rectificatives pour 2013, JO du 30 Décembre*)

CARDIF écope d'une sanction record de 10 M€. L'autorité de contrôle des assurances, reproche à CARDIF assurance vie de ne pas avoir appliqué assez rapidement la loi de 2007 sur les contrats d'assurance vie non réclamés.

Deux types de faits sont reprochés à CARDIF filiale de BNP Paribas :

- «Avoir tardé à respecter correctement les dispositions de la loi du 17 décembre 2007, relatives à la recherche de bénéficiaires des contrats d'assurance-vie non réclamés, qui lui imposaient d'adopter une démarche active d'identification des assurés décédés notamment par la consultation du registre national d'identification des personnes physiques et de recherche des bénéficiaires de ces contrats en cas d'information sur un décès»,

- Ne pas avoir mis en place un dispositif automatique de revalorisation des sommes dues au titre des capitaux décès, comme l'exige la même loi.

Les 10M€ de sanction pécuniaire, ont été calculés de façon à refléter le fait que ces retards «se sont initialement traduits par de moindres dépenses au regard de ce qui était nécessaire et par la conservation indue de sommes qui auraient dû être versées aux bénéficiaires»



Dans le cadre de ses programmes d'action sociale, l'Agence Nationale des Chèques vacances met en œuvre depuis 2007 le programme Seniors en vacances à destination des personnes âgées en situation de fragilité économique ou sociale. Ce

dispositif permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris hors transport à un tarif préférentiel. L'ANCV finance une partie du coût du séjour pour les personnes âgées, sous condition de ressources. **Ses objectifs** : rompre la solitude et l'isolement, créer un lien social, offrir du bien-être et allier plaisir et prévention.

Des séjours tout compris et variés. Sélectionnés auprès de professionnels du tourisme sur la base des critères de qualités exigés par l'ANCV : hébergement en chambre double, pension complète, activités en journée, soirées animées, excursions, transfert entre gare d'arrivée et lieu de séjour...

Des séjours hors juillet et août, en France, vers 160 destinations à la mer, à la campagne ou à la montagne, en villages vacances, résidences ou hôtels.

Des séjours adaptés. Des sites qui répondent à des normes de confort déterminées par l'ANCV en termes d'accueil et d'hébergement, centre médical à proximité (hôpital, médecin généraliste), des sites adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Une ambiance conviviale. Tous les séjours se déroulent en groupe pour favoriser les échanges et les rencontres. Des moments de partage autour des animations quotidiennes en journée ou en soirée sont programmés, ainsi que des excursions et des sorties organisées pour découvrir de nouvelles régions.

Des saveurs pour tous les goûts. Des produits de qualité sont sélectionnés pour vous faire découvrir une gastronomie riche et variée : plats régionaux, traditionnels ou diététiques. Des menus de régime adaptés peuvent éventuellement être réalisés sur demande.

Qui peut bénéficier des séjours ? Les personnes âgées de 60 ans et plus, retraitées, résidant en France.

L'ANCV finance une partie du coût du séjour hors transport pour les retraités non imposables.

Comment partir avec Seniors en Vacances ?

Étape 1 : consulter les offres de séjour. Pour obtenir le catalogue papier contacter le numéro magique azur 3240, dites seniors en vacances,

Étape 2 : inscrivez-vous au programme ANCV. Avant toute réservation, vous devez vous inscrire auprès de l'ANCV. Pour ce faire, vous devrez compléter un bulletin d'inscription, et joindre obligatoirement : une copie de la carte d'identité en cours de validité et pour bénéficier de l'aide de l'ANCV, la photocopie de toutes les pages du dernier avis d'imposition.

envoyer le tout à :

**ANCV- SENIORS EN VACANCES – TSA 58111
37911 TOURS Cedex 9**

le bulletin d'inscription peut être soit téléchargé, soit envoyé par l'AFR

Étape 3 : réservez votre séjour auprès du professionnel . Vous êtes inscrit au programme auprès de l'ANCV, vous recevrez un courrier confirmant votre éligibilité au programme, et / ou à l'aide de l'ANCV avec le numéro en référence du dossier.

Contactez le professionnel par téléphone (numéro dans le catalogue) et indiquez votre référence pour vous identifier. Vous affirmez avec lui les points suivants :

- La disponibilité du séjour,
- Le moyen de transport le plus adapté, la gare la plus proche et les modalités de transfert de la gare au lieu de séjour,
- La documentation de la structure,
- Le détail du programme de la semaine,
- Les informations complémentaires (prix de la chambre individuelle, conditions d'annulation du séjour...)

Vous recevrez en retour votre contrat de réservation avec la structure. Une semaine avant le séjour, l'ANCV vous fera parvenir :

- Un courrier avec un bon d'échange à remettre à l'arrivée sur votre lieu de séjour, si vous bénéficiez de l'aide de l'ANCV
- Un courrier simple vous confirmant votre séjour si vous ne bénéficiez pas de l'aide.

Étape 4 : Comment payer ?

Le moyen de paiement privilégié est :

Le chèque bancaire ou postal – ne pas oublier d'indiquer sur le chèque votre numéro de référence .

Un programme largement plébiscité par les seniors :

- 98% des seniors sont satisfaits de leur séjour,
- 96% recommanderaient ce programme à leurs relations,
- 89% ont noué des contacts durant le séjour,
- 80% d'entre eux les ont gardés par la suite.

Au retour :

- 66% se sentent en meilleure forme physique
- 70% ont davantage envie de sortir et faire de nouvelles rencontres.

Vous voulez profiter de ce programme, vous avez des difficultés à comprendre : SOS MTL pourra vous aider - vous pouvez la joindre au numéro suivant : 06 72419311



Ingrédients pour 4 personnes :

250 grammes de framboises + quelques unes pour la déco)

150 grammes de fromage blanc à 0% de matière grasse

1 sachet de sucre vanillé

le jus d'un ½ citron

15 à 18 biscuits à la cuillère

3 feuilles de gélatine

Préparation :

Mixer 125 grammes de framboises.

Mélanger cette purée avec le fromage blanc et le sucre vanillé.

Tremper 2 feuilles de gélatine dans un bol d'eau froide, puis essorer et les faire fondre dans une casserole avec 2 cuillères à soupe d'eau à feu doux pendant 2 – 3 minutes. Ajouter la gélatine au mélange précédent. Mélanger l'ensemble et réserver au frigo le temps de poursuivre la recette.

Verser le jus de citron sur le reste des framboises et mélanger. Tremper la dernière feuille de gélatine dans un peu d'eau froide, essorer et faire fondre avec une cuillère à soupe d'eau. Verser ce mélange sur les framboises puis mélanger. Conserver le tout au frigo pendant la suite de la recette.

Tapiser le fond des parois d'un moule à charlotte avec la moitié des biscuits à la cuillère, en découpant si nécessaire (on garde les chutes). Verser la moitié du mélange fromage blanc purée de framboises et lisser. Verser la totalité du mélange de framboises gélatine par dessus. Terminer avec le reste du mélange fromage blanc purée de framboises. Couvrir le reste de biscuits et presser légèrement.

Faire prendre 4h au réfrigérateur.

Servir en ayant préalablement décoré de framboises la charlotte.



Histoire de rire

A l'examen du doctorat en pharmacie: question de l'examinateur «comment reconnaît on les champignons mortels »
réponse du candidat «à l'autopsie» !!

Les champignons poussent dans les endroits humides, c'est pourquoi ils ont la forme d'un parapluie.

De tous les champignons, celui de la voiture est encore le plus mortel.

Une dame ramasse des champignons dans une grande prairie . Un monsieur s'approche et lui demande «vous vous y connaissez en champignons? Bien sûr, j'en suis à mon 3ème mari!!

Un paysan ramasse des champignons dans un bois, le vétérinaire du pays s'approche et reconnaît qu'ils sont vénéneux, « malheureux ! Vous allez vous empoisonner !! ne craignez rien monsieur, ce n'est pas pour les manger, c'est pour les vendre.

Rébus, vous avez dit rébus...

Ailes
Lei
Tion
Heure
Rot
Pets
Aisne

Réponse : Elections Européennes

Jouons un peu

Horizontal :

- 1) Fromage ?
- 2) Faux mages ?
- 3) Nous le serons après le passage des 1&2 horizontaux / Rivière congolaise affluent de l'Oubangui.
- 4) Elimine radicalement / figurent sur la plaque minéralogique du 1
- Horizontal
- 5) Petit cours d'eau / Exclamation
- 6) Col suisse entre l'AAR et la Reuss dans le Valais.
- 7) Celle du Loup s'éclate dans nos forêts / Pronom

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								

Vertical :

- A) Avant Landru, il mit sa poule au pot
- B) Machin gaullien
- C) Comme le mohican mais en V.O. / Tortura dans les années 40, préserva notre santé depuis
- D) Phonétiquement : célèbres maquettes / Aurochs en latin
- E) Que d'eau !
- F) Elle le sera après le passage des 1&2 horizontaux
- G) Cité grecque chérie des cartomanciennes et peut-être du 1 horizontal quand il parle de baisse du chômage et de retournement.
- H) Alcaloïde issu de la fève de Calabar

**RENDEZ-VOUS AU
PROCHAIN NUMÉRO
ET BONNES VACANCES**

Solution

E	S		E	S	S	E	V	7
N	E	T	S	U	S		I	6
I	H		U	R			Y	5
R	P		E	U	T		R	4
E	L	E	U		S	U	N	3
S	E	U	Q	R	A	N	E	2
E	D	N	A	L	L	O	H	1
H	G	F	E	D	C	B	A	